



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES  
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 535

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Mme la Maire expose :

Lors du conseil municipal du 04 Juin 2025, il avait été décidé, par l'adoption de la délibération n°498, d'attribuer une subvention de 370 € à l'Association C.C.A.P (Comité de coordination des associations patriotiques) dont le Président était M. Vaxelaire.

Or, cette association a été récemment dissoute et rend donc le versement de la subvention impossible.

De ce fait, il est proposé, aujourd'hui, d'attribuer la subvention de 370 € à l'Amicale des Sous-officiers de réserve du canton de Sainte-Marie-aux-Mines dont le Président est également M. Vaxelaire et ayant le même intérêt, à savoir le devoir de mémoire des cadres de réserve et des personnes ayant servi sous l'uniforme français.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 370 € à l'Amicale des Sous-officiers de réserve du canton de Sainte-Marie-aux-Mines.


DIT que les crédits sont inscrits au compte 65748 du budget général 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

  
Nadège FLORENTZ

La Maire,

  
Noëllie HESTIN